



## Main courante pour adultere

Par **Ludivine988**, le **31/12/2019** à **05:10**

Bonjour,

je souhaiterais savoir si il est possible de poser une main courante pour adultère?

Je suis mariée depuis 2 ans et demi, mon mari a décidé de ne plus continuer notre relation de couple avec moi. Il m'a même informer qu'il ne voulais aucunement la garde des enfants...

de plus, il m'a avoué avoir une relation avec sa superieure et espère quelque chose de sérieux avec elle.

Je souhaiterais savoir si je peux déposer une main courante à la gendarmerie à chaque fois qu'il va l'a voir?

je vous remercie.

cordialement,

Par **youris**, le **31/12/2019** à **10:26**

bonjour,

l'adultère n'est pas une infraction pénale, je doute que les services de police ou de gendarmerie acceptent de prendre une main courante pour c emotif.

je vous conseille d'envisager le divorce donc de consulter un avocat dès à présent.

salutations

Par **Ludivine988**, le **31/12/2019** à **10:42**

Merci de votre réponse, si l'on peut faire une main courante pour quelqu'un qui quitte le domicile conjugale, je ne comprend pas pourquoi pour un adultère en vue d'un divorce ne serais pas faisable...

Bref, je vais me renseigner à la gendarmerie.

Merci quand même.

Par **youris**, le **31/12/2019** à **11:11**

comment allez-vous prouver l'adultère de votre mari pour déposer votre main courante, avez-vous un constat d'adultère établi par un huissier ?

L'adultère n'est plus une cause péremptoire de divorce depuis 1975, d'ailleurs cela n'interdit pas l'époux fautif de demander et d'obtenir une prestation compensatoire.